

*Se préparer aux métiers du secteur sanitaire avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles d'auxiliaires de soins médicaux.*

### ■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 5 mois et comprend :

**300 H** de cours théoriques en centre (à raison de 30H/semaine).

**280 H** en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 4 semaines)

Lieux de l'action : Amiens – Beauvais - Laon

### ■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

|   |              |
|---|--------------|
| ↳ <b>Module 1 : Préparation aux épreuves d'admissibilité des concours</b> | <b>120 h</b> |
| - Techniques de productions écrites                                       |              |
| - Biologie / mathématiques / tests psychotechniques                       |              |
| - Entraînements écrits - Concours blancs                                  |              |
| ↳ <b>Module 2 : Préparation aux épreuves d'admission des concours</b>     | <b>120 h</b> |
| - Culture générale  |              |
| - Techniques orales   |              |
| - Entraînements – Concours blancs   |              |
| ↳ <b>Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel</b>    | <b>340 h</b> |
| - Culture professionnelle   |              |
| - Stage en entreprise   |              |

### ■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 02 mai sur le site Internet de l'APRADIS :

[www.apradis.eu](http://www.apradis.eu)

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **1650 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

L'ambulancier est un auxiliaire sanitaire pleinement intégré dans la chaîne de soins. Il effectue le transport des blessés et des malades au moyen d'un véhicule spécialement adapté. Transporteur spécialisé et auxiliaire sanitaire, l'ambulancier est au service du patient : il l'aide à se rendre jusqu'à la voiture, au besoin en le transportant sur un brancard. Le conducteur ambulancier est capable de surveiller l'état du malade ou du blessé en utilisant au besoin des appareils d'assistance médicale. Il doit, en plus de la conduite, assurer la tenue des divers documents administratifs (hospitaliers, Sécurité sociale...), l'établissement des dossiers, la perception de la recette, avoir une bonne connaissance des principaux itinéraires à emprunter. Il peut être appelé à conduire des véhicules type fourgon s'il possède les permis C ou D. Par définition, il n'est jamais seul. Dans un véhicule, sur les deux ambulanciers présents, l'un d'entre eux doit être obligatoirement titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier.

### ■ LE CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIER

- 2 épreuves d'admissibilité : un stage de découverte pendant une durée minimale d'un mois (140 heures) validé par une attestation + Une épreuve écrite d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comportant un sujet de français et un sujet d'arithmétique.

- 1 épreuve d'admission qui comprend un entretien de 20 minutes basé sur un sujet tiré d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social (noté sur 12 points) et sur l'évaluation de la motivation du candidat, son projet professionnel ainsi que ses capacités à suivre la formation (noté sur 8 points).

*A noter : il est nécessaire de disposer d'un permis de conduire (B), depuis plus de deux ans, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité, d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical, d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur, d'une attestation en cours de validité de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1. Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.*

### ■ LA FORMATION D'AMBULANCIER

La formation conduisant au diplôme d'ambulancier comporte 630 heures d'enseignement théorique et clinique. Elle comprend 8 modules d'enseignement et 5 stages pratiques.

Module 1 : Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient

Module 2 : Apprécier l'état clinique d'un patient

Module 3 : Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections

Module 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients

Module 5 : Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage

Module 6 : Assurer la sécurité du transport sanitaire

Module 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

Module 8 : Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

### ■ LES INSTITUTS DE FORMATION D'AMBULANCIER DANS LA REGION HAUTS DE FRANCE

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Amiens - IFA</b><br>Hôpital Nord<br>Place Victor Pauchet<br>80054 AMIENS Cedex 1<br>tél. : 03 22 66 81 12  | <b>Arras - IFA</b><br>7 rue Eiffel<br>62 008 ARRAS<br>Tél. : 03 21 21 42 36                           | <b>Rantigny - AFT – IFTIM</b><br>Rue de la République<br>Monchy St Eloi<br>60292 RANTIGNY<br>tél. : 03 44 66 38 80 |
| <b>Lamorlay - Centre de Formation Croix Rouge Française Bois Larris</b><br>BP 12 Avenue Jacqueline Mallet<br>60260 LAMORLAYE<br>tél. : 03 44 67 11 40 | <b>Calais - IRSS Croix-Rouge Française</b><br>57, rue Verte<br>62 100 CALAIS<br>Tél. : 03 21 96 79 36 | <b>Lille - CESU - CHRU Lille</b><br>5 avenue Oscar Lambret<br>59 037 LILLE cedex<br>Tél. : 03 20 44 55 23          |

■ LES TEXTES DE REFERENCE : arrêté du 18 avril 2007 (modifiant l'arrêté du 25 février 2006).

**Vous souhaitez en savoir plus ...**

**Connectez-vous sur le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé :**

<http://www.sante.gouv.fr/ambulancier,10828.html>